

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
des
Alpes-Maritimes**COMMUNE DE LA PENNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°09-
10/2020 DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Séance du : 2 octobre 2020

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Loïc DAUMAS, maire.

OBJET**désistement acquisition
parcelle de terrain de M
Roman****Étaient présents :**

Loïc Daumas, Marjorie Bremont, Nathalie Nguyen, André Daumas, Liliane Castagnoli, Hélène Delyfer, Danièle Giaume, Ivan Martouzet, Roger Saule, Michel Jeannot, André Fabrizio

Secrétaire de séance : Marjorie Bremont**Date de convocation :**

28.09.2020

Date d'affichage :


28.09.2020

Monsieur le Maire rappelle que,

Par courrier en date du 20 février 2019, Monsieur Claude ROMAN a fait une offre à la commune de LA PENNE pour l'acquisition de sa propriété inachevée cadastrée parcelles C68 et C69 au prix de 24000 € (vingt quatre mille euros) à majorer des frais de viabilité qu'il avait déboursés pour la somme de 10000 € (dix mille euros).

Par délibération en date du 14 décembre 2019, le conseil municipal a accepté cette offre de vente de Monsieur Claude ROMAN moyennant le prix global de 34000 € (trente quatre mille euros).

Par courrier en date du 19 février 2020 adressé à la Mairie de LA PENNE, Monsieur Roland et Madame Virginie D'AUTHIER ont déclaré leur décision de se porter acquéreurs de cette même propriété. Dans ce même courrier, sur la demande de Monsieur le Maire de LA PENNE, les époux D'AUTHIER s'engagent auprès de la commune : « soit à démolir la construction existante, soit à réhabiliter le bâtiment existant afin d'achever cette construction. Des travaux seront donc exécutés dans un délai de 24 mois maximum à compter de l'obtention du permis de construire ou du permis de démolir. »

Le Maire
Loïc Daumas


COMMUNE

de

LA PENNE**OBJET**

désistement acquisition
parcelle de terrain de M
Roman

Suite de la délibération du conseil municipal du : 2 octobre 2020

délibération N°10-10/2020(suite)

Par courrier en date du 24 août 2020, Monsieur Roland D'Authier et Madame Virginie D'authier nous informe qu'ils sont toujours acquéreurs des parcelles N°68 et N°69 section C de M Claude Roman, mais la vente a été retardée en raison de la situation sanitaire liée au COVID 19,

Dans ces conditions, il convient que la commune de LA PENNE se désiste, au profit des époux Roland et Virginie D'AUTHIER, de son engagement à l'égard de Monsieur Claude ROMAN.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par voix pour, abstention

approuve ledit désistement assorti de deux conditions :

En premier lieu, que la vente aux époux Roland et Virginie D'AUTHIER soit réalisée avant le 31 décembre 2020 et qu'une attestation notariée de ladite vente soit communiquée à la mairie de LA PENNE pour en justifier ;

En second lieu, que la demande de permis de construire ou de démolir soit déposée en mairie de LA PENNE dans un délai de six mois à compter de la réalisation de ladite vente.

A défaut de l'exécution de l'une de ces deux conditions, le désistement de la commune de LA PENNE sera réputé caduc.

Voté 10 voix pour - 1 abstention

Pièces jointes ; courrier de Claude ROMAN du 20/02/2019 ; délibération du conseil municipal du 14/12/2019 ; courrier des époux D'AUTHIER du 19/02/2020 ; courrier du 24/08/2020 de M et Mme D'Authier Roland et Virginie

Le maire



Loïc DAUMAS